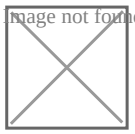

Dossier de surendettement

Par **Ping3**, le **27/08/2019** à **17:04**

Bonjour j'ai un plan de surendettement, un remboursement de 445€/mois. Ma situation a changé car ma fille a trouvé du boulot donc on m'a supprimé une allocation de caf(prime d'activité 300€/mois) donc j'ai du mal rembourser sur tout un créancier (230€/mois). A savoir que j'ai déjà rembourser 2 créanciers et je suis à jour dans mes paiements. Mais là je commence à avoir du mal à boucler les fins de mois. Merci de prendre la peine pour me répondre.

Par **youris**, le **27/08/2019** à **18:47**

bonjour,

quelle est votre question ?

vous devez respecter le plan de surendettement comme vous vous y êtes engagé.

le non respect du plan le rend caduque.

salutations.

Par **Visiteur**, le **27/08/2019** à **19:02**

Bonjour
Surtout, n'arrêtez pas vos versements, mais alertez la commission.
Cette obligation d'information fait d'ailleurs l'objet d'une clause expresse dans la convention de remboursement établie par la commission.
Tentez de solliciter le réexamen du plan de remboursement, la procédure est identique à celle mise en œuvre lors du premier dépôt de dossier de surendettement.
Une lettre pour demander la révision du dossier de surendettement devra exposer vos motivations et être accompagnée des justificatifs nécessaires.

Par **P.M.**, le **27/08/2019** à **19:08**

Bonjour,

Si vous avez été aidé(e) par une association de consommateurs ou autre lors de l'élaboration du plan de surendettement, je vous conseillerais de vous en rapprocher à nouveau...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés